

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juin 2020**

Délibération n° 2020-4264

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le programme d'actions 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mercredi 20 mai 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : Mercredi 10 juin 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, MM. Curtelin, David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Pouzol), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Calvel (pouvoir à M. Sellès), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Burillon (pouvoir à Mme Frier), M. Butin (pouvoir à M. Dercamp), Mme David (pouvoir à M. Dercamp), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Peytavin), M. Girard (pouvoir à M. Cochet), Mme Hobert (pouvoir à Mme Michonneau), MM. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), M. Roustan (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Bernard, Vesco, Aggoun, Collomb, Lebuhotel.

Conseil du 8 juin 2020**Délibération n° 2020-4264**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le programme d'actions 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mai 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I – Contexte

Depuis le 1^{er} juillet 2017, le groupement d'intérêt public (GIP) RESACOOOP, créé en 2005, a intégré l'ensemble des activités du centre de ressources et d'appui pour la coopération internationale et a étendu ses services sur la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, avec 2 sites : l'un à Lyon (siège), l'autre à Clermont-Ferrand.

Le GIP compte 28 membres (État, Région, collectivités locales dont la Métropole de Lyon, universités et associations humanitaires ou de solidarité internationale), qui assurent le pilotage politique de RESACOOOP, contribuent financièrement à son fonctionnement et mettent leurs expertises et compétences respectives au service de la communauté des acteurs régionaux.

RESACOOOP contribue au développement et à l'amélioration qualitative des actions de coopération internationale, dans le domaine de la coopération décentralisée, non gouvernementale et au renforcement des compétences de tous ceux qui agissent dans le cadre de ces actions.

Le GIP mobilise et associe des acteurs comme les collectivités locales, organisations non gouvernementales (ONG), organismes privés et publics, dans le cadre d'actions innovantes et d'actions de coopération au développement. C'est un espace de rencontres et de dialogue accessible à tous les habitants de la Métropole.

Sa mission est de conseiller et d'accompagner les organisations engagées dans des actions de coopération et de solidarité internationale avec les pays d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Europe de l'Est. À la fois centre de ressources et "service public" de la coopération internationale, il contribue au développement et à l'amélioration qualitative des actions de coopération internationale, conduites en Auvergne-Rhône-Alpes, et à mobiliser et associer l'ensemble des acteurs régionaux dans le cadre d'actions de sensibilisation et d'ouverture à l'international des habitants du territoire.

II - Objectifs

La Métropole développe une politique de coopération au développement et de solidarité internationale qui vient en appui des collectivités territoriales de ses territoires partenaires et en soutien aux acteurs institutionnels et associatifs de son territoire pour leur permettre d'intervenir de façon la plus pertinente possible à l'international.

Par délibération du Conseil n° 2020-4246 du 23 avril 2020, la Métropole a aussi souhaité agir sur les conséquences immédiates du Covid-19, auprès des populations les plus fragiles de son territoire comme de celles de ses territoires partenaires à l'international.

Pour atteindre ces objectifs, celle-ci souhaite renouveler sa participation financière à RESACOOP, au titre de l'année 2020, contribuant ainsi, en qualité de membre, à l'équilibre financier de RESACOOP.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2019 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2019-3460 du 13 mai 2019, la Métropole a attribué une subvention d'un montant de 11 000 € au profit de RESACOOP, dans le cadre du programme d'actions pour l'année 2019.

Au cours de cette année, RESACOOP a développé ses activités d'information, d'appui autour des thématiques de la solidarité, de l'international et de la jeunesse et de mise en réseau des organisations d'Auvergne-Rhône-Alpes impliquées ou souhaitant s'impliquer dans des actions de coopération et de solidarité internationale :

- publication mensuelle d'une lettre d'information numérique Resa'clic (base de données de 2 600 contacts),
- association à la mise en place du plan d'action de l'Agence française de développement (AFD) sur ses nouvelles missions dans le domaine de l'éducation au développement et à la solidarité internationale,
- suivi du projet européen Frame Voice Report (2020-2021) auprès des acteurs associatifs de notre territoire visant à acculturer les acteurs de la société civile aux Objectifs du Développement Durable (ODD),
- consolidation des réseaux de solidarité internationale,
- groupe de travail développement économique et coopération internationale.

Les cibles de l'action de RESACOOP sont nombreuses : collectivités territoriales, associations, établissements scolaires, structures d'éducation populaire, de commerce équitable, organisations socioprofessionnelles, etc., dont le siège social est situé en Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que tout jeune habitant du territoire souhaitant s'informer ou agir dans le champ de la coopération internationale.

RESACOOP a organisé 28 rencontres (hors projets européens) dont 8 temps de formations, ce qui représente environ 600 participants dont environ la moitié est originaire du département du Rhône, principalement de la Métropole. L'équipe a traité environ 440 demandes et a réalisé 170 prestations d'appuis, concernant une centaine de structures (près de la moitié ont leur siège dans la Métropole). Environ 3 000 organisations en région Auvergne-Rhône-Alpes sont répertoriées sur le site RESACOOP dont 1 160 dans le département du Rhône – principalement de la Métropole. Le site de resacoop.org a enregistré plus de 80 000 visites et 250 000 pages ont été vues, la rubrique la plus lue étant celle des financements.

IV - Programme d'actions RESACOOP 2020 et plan de financement prévisionnel

Dans le contexte d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, le programme de coopération et de solidarité internationale développé par le réseau RESACOOP s'adaptera tout au long de l'année 2020 pour venir tenir compte des besoins des partenaires réunis en son sein. Toutefois, le programme de travail prévisionnel poursuit les objectifs suivants :

- promouvoir une coopération internationale de solidarité en recherche d'une meilleure efficacité, de qualité et fondée sur des échanges équilibrés,
- contribuer à l'ouverture à l'international et à la coopération des habitants de la métropole,
- renforcer la mobilisation de tous les acteurs du territoire et notamment des acteurs sanitaires, économiques, sociaux et culturels, en faveur de la coopération internationale de solidarité ; les inciter à contribuer par leur engagement à la création d'emplois et de valeur, dans une logique d'intérêt mutuel ; les rassembler dans une dynamique de création d'un ensemble d'acteurs cohérent et reconnu à l'échelle nationale et européenne,
- promouvoir une parole collective "multi-acteurs" sur le territoire régional, affirmant des valeurs partagées et l'ancrage local de solidarités internationales.

Les moyens mis à disposition pour la réalisation de ce programme sont :

- le portail internet www.resacoop.org pour :
 - . la rubrique "rechercher des financements" mise à jour quotidiennement,
 - . la fiche "zoom pays",
 - . les formations à l'international,
 - . les outils : fiches techniques, ressources documentaires, outils méthodologiques,
 - . la recherche d'un emploi ou un stage, dépôt d'offres,
 - . l'espace "Jeunes",

. la base de données des acteurs rhônalpins accessible en ligne sur le portail internet : elle regroupe plus de 2 600 organisations en Région Auvergne-Rhône-Alpes (petites et grandes associations, collectivités territoriales, établissements scolaires, hôpitaux, universités, organisations socio professionnelles, etc.) ; l'accent est mis sur les 4 sites internet (resacoop.org ; londootiloo.org ; DevReporter Network ; Reaglobe.eu) et la base de données régionale des actions de coopération internationale,

- le service " questions/réponses " : demandes d'information ponctuelles, recherche d'emploi et de stage, identification de partenaires, information pays, etc.,

- l'appui personnalisé aux projets : rendez-vous individuels, accompagnement de la réflexion, mise en relation avec d'autres membres du réseau,

- les lettres RESACOOP et Resa'clic, bulletin de liaison diffusé tous les mois,

- les réunions d'échanges et de concertation, thématiques ou géographiques : elles sont organisées 2 à 3 fois par an et tous les comptes rendus sont en ligne sur le portail internet,

- le programme semestriel de formation, pour renforcer les compétences des acteurs de la métropole en matière de conception et gestion de projets,

- le baromètre de la coopération et de la solidarité internationale en Région Auvergne-Rhône-Alpes, publié chaque année,

- poursuite du projet européen Frame Voice Report 2020-2021,

- le lancement du Projet européen MindChangers, recherche-action sur l'engagement à l'international des jeunes,

- l'accompagnement des acteurs locaux dans une stratégie de communication sur leurs actions,

- la consolidation des réseaux jeunesse et solidarité internationale,

- la mise en place de partenariats avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'École de santé sociale sud-est (ESSSE), avec "promouvoir les actions de gestion des déchets au Sud" (PAGEDS),

- la coordination régionale du festival des solidarités 2020.

Le budget prévisionnel 2020 est le suivant :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	3 500	vente de produits finis, prestations	3 000
services extérieurs	98 250	subventions d'exploitation dont :	485 200
autres services extérieurs dont :	267 250	- État	110 000
- rémunérations et honoraires	252 300	- Région Auvergne-Rhône-Alpes	314 000
- publicité et publication	100	- Métropole de Lyon	11 000
- déplacements, missions et réceptions	7 050	- Département de l'Ardèche	2 000
		- Département de l'Isère	3 500
		- Département de l'Allier	1 000

- frais postaux, télécommunications	7 600	- Ville de Grenoble	3 000
services bancaires	200	- Ville de Clermont Ferrand	4 000
impôts et taxes	10 000	- Ville de Chambéry	1 000
charges de personnel	131 000	Agence française de développement (AFD) - Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)	8 000
autres charges de gestion courante	8 000	Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)	0
		Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID)	8 000
		Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	13 500
		GEVALOR	6 200
		produits financiers	500
		reprises sur provisions	26 300
		transfert de charges	3 000
Total charges	518 000	Total produits	518 000

Il est à noter que le budget pour cette action reste stable par rapport à 2019.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000 € au profit du GIP RESACOOP dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000 € au profit du GIP RESACOOP pour son programme d'actions 2020,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le GIP RESACOOP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 11 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juin 2020.